



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 JUILLET 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire
Mme Sandrine BRONNER, M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, adjoints
M Gérard GROBOZ, conseiller délégué
M Arnaud CURNILLON,
Mme Julie DELOT,
M Patrick DEMERS,
Mme Karine FLECHON,
M David GUICHON,
Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL
Mme Nadine GROBOZ, adjointe, représentée par M GROBOZ Gérard
Mme Joëlle PENIN, conseillère municipale, représentée par M GALLION Bernard

Absent excusé :

M Jean-Paul NEVEU

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.
Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 14

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h50.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Bernard GALLION est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président demande l'ajout d'une délibération concernant le bail pour le restaurant, ce qui est accepté par les membres du conseil municipal et rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 9 juin 2023

1. Demande de subvention au SDIS 01 suite à l'achat d'équipement pour les pompiers
2. Facturation du site internet communal
3. Alignement propriété Perdrix
4. Reprise et transfert au SIEA de l'éclairage public du lotissement des Coteaux du Pré Rouge

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 9 juin 2023

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 9 juin 2023.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Demande de subvention au SDIS 01 suite à l'achat d'équipement pour les pompiers

Monsieur le Maire informe qu'en début d'année 2023, il y avait nécessité à renouveler certains équipements des sapeurs-pompiers du CPINI de Meillonas. Le coût total est de 2938.52€. Les équipements seront mis à disposition exclusive aux sapeurs-pompiers du SLIS. Le maire informe qu'il est possible de demander une subvention au SDIS de l'Ain.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'autoriser** le Maire à solliciter le SDIS de l'Ain pour une subvention à hauteur de 60% suite à l'achat d'équipement pour les sapeurs-pompiers.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Facturation du site internet communal

Depuis sa création en 2017, Grand Bourg Agglomération a pour objectif d'accompagner les Maires dans l'exercice de leurs compétences par la mise en œuvre d'un large dispositif d'accompagnement administratif et technique majoritairement gratuit. Ce dispositif de services aux communes fonde une spécificité forte de l'action de Grand Bourg Agglomération. Il constitue également un outil précieux pour améliorer l'efficacité de l'action publique et favoriser les économies d'échelle. Dans ce contexte, un des volets, proposé par Grand Bourg Agglomération à ses communes membres, est l'accompagnement dans la réalisation de sites internet communaux. Cette solution technique permet de créer et d'administrer des sites Web à partir d'un outil de publication commun et de bénéficier de l'expertise de Grand Bourg Agglomération en la matière. L'accompagnement de Grand

Bourg Agglomération consiste :

- A fournir aux communes la plateforme technique permettant de créer, construire, héberger et mettre à jour les sites web à partir d'un modèle choisi par la commune.
- A un accompagnement éditorial effectué par un agent de Grand Bourg Agglomération.

Cette refacturation porte sur les parties suivantes :

- Assistance à la réalisation et la maintenance sous la forme d'un nombre de jour forfaitaire d'intervention en fonction de la population de la commune,
- Hébergement du site sous la forme d'un forfait en fonction de la population de la commune, intégrant le cas échéant, les coûts de certificats dédiés,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de **MEILLONNAS** en date du 18/01/2021 auprès de Grand Bourg Agglomération pour l'accompagner dans la réalisation de son site internet communal ;
CONSIDERANT que la participation est fixée pour la commune à 340 € par an, sur la base d'un coût forfaitaire annuel suivant le calcul : montant annuel = nombre de jrs forfaitaire d'intervention/Population + Forfait hébergement + coût(s) de certificat(s) dédié (s) ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** le principe d'une refacturation à hauteur de 340€ par an.
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Alignement propriété Perdrix

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un bornage a été effectué en janvier 2021 sur la parcelle F31 propriété de Mr Perdrix et qu'il y a lieu de régulariser cette division foncière de 6 m² à l'euro symbolique auprès de Maître PONS Nicolas, notaire à Val-Revermont.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** l'acquisition de 6 m² de la parcelle F31 à l'euro symbolique et prendre en charge les frais.
- ✓ **D'autoriser** Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Reprise et transfert au SIEA de l'éclairage public du lotissement des Coteaux du Pré Rouge

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer quant à la reprise de l'éclairage du lotissement des Coteaux du Pré rouge. L'éclairage sera repris par la commune et ensuite transféré au SIEA. L'extinction du lotissement se fera également de 23h30 à 6h00 comme le reste de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** de reprendre l'éclairage du lotissement les coteaux du Pré Rouge
- ✓ **D'accepter** de transférer l'éclairage au SIEA.
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Bail pour restaurant

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mr PROVILLARD Franck restaurateur donne congé au bail le 11 août prochain pour le restaurant Le Revermont. Monsieur le Maire précise que le prochain bail pourrait être proposé à Mr THERON Frédéric afin d'exercer la même profession. Le Maire propose d'échanger avec son conseil concernant le loyer mensuel et les 50€ HT mensuel pour la licence IV à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** le montant de 700€ HT et 50€ HT pour la licence à compter du 1^{er} septembre 2023.
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Commissions et délégations

Aménagement RD 52 :

Le Maire informe qu'il a reçu les différents propriétaires des parcelles concernés par l'achat d'une bande de terrain de 1.5 m de large sur toute la longueur du chemin piétonnier. Le conseil propose le tarif de 5€ le m².

Retransmission Match de Rugby :

Le Maire informe que le C.A.F.É souhaite organiser la retransmission d'un match de rugby pour la coupe du monde en partenariat avec la commune. Une déclaration de retransmission publique a été faite et il y a obligation d'acheter un kit signalétique d'un montant de 197€. Reste à savoir qui prendra en charge celui-ci.

Voirie :

Des travaux vont être réalisés chemin des Dimes pour la création d'une canalisation d'eau potable. La durée des travaux seraient d'environ 90 jours. Pour le moment nous n'avons pas reçu de demande de permission de voirie.

Un manque de visibilité a été constaté en bas du chemin des Dîmes et de la route de Viriat, à étudier.

Fleurissement :

La commission régionale du fleurissement est passée examiner notre commune. Le résultat sera connu ultérieurement et débouchera sur l'attribution d'un label fleur (ou pas...). Plusieurs personnes du village ont félicité la commission fleurissement pour les beaux massifs.

Réunions de quartiers :

La première réunion se fera à Sanciat le 2 septembre à 11h30 devant chez Mr CHIVAL Fabrice.

Ecole :

Des travaux pour le changement de menuiseries de la cantine auront lieu fin juillet suivis de la réfection des sols début août.

La classe des CE2 – CM1 sera repeinte pendant les vacances par les agents communaux.

Divers :

Un élu a circulé comme passager dans une moissonneuse-batteuse pour se rendre compte des difficultés à traverser le village.

Jeunesse :

Deux devis de l'entreprise COSEEC ont été validés pour la remise en état des 2 city-stades.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 à 22H45.

Le 01 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre ARRAGON



Le secrétaire de séance

Bernard GALLION

*Absent lors de la séance
suivante.*